Société de l'information: mondialisation et renforcement de la coordination internationale

1998/2034(COS) - 04/02/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF: examiner comment une coordination multilatérale pourrait être développée pour répondre aux nouveaux défis de la mondialisation et de la Société de l'information. CONTENU: l'Union européenne a fait de grands progrès dans la mise en place des conditions nécessaires au développement de la Société de l'information dans le but de libérer son potentiel en matière de croissance et d'emploi au profit de tous. Le dynamisme de la Société de l'information oblige les secteurs public et privé à faire preuve d'une plus grande flexibilité et à faire face rapidement aux nouveaux défis. La présente communication porte sur la nécessité de renforcer la coordination internationale afin de bâtir un cadre facilitant le développement du marché électronique mondial (l'économie "en ligne"), qui constitue un élément fondamental de la Société de l'information. A cette fin, la communication présente: - la nécessité de créer un cadre international favorisant l'essor du marché électronique mondial; - une analyse préliminaire des obstacles techniques, commerciaux et juridiques qui freinent le développement de ce cadre; - une proposition pour agir immédiatement afin de coordonner les approches sur les obstacles clés et les moyens les plus efficaces de les démanteler, en renforçant l'engagement du secteur privé (y compris les groupes de consommateurs); - une proposition pour une Charte internationale qui contiendrait un accord sur une procédure visant à renforcer la coordination internationale, avec une participation aussi large que possible de la communauté internationale. Cette Charte, qui pourrait être adoptée d'ici ou au cours de l'année 1999: .aurait un statut non-contraignant en termes juridiques; .reconnaîtrait le travail en cours au sein des instances internationales existantes; .favoriserait la participation du secteur privé et des groupes sociaux concernés; . contribuerait à une plus grande transparence réglementaire. Les prochaines étapes dépendront des réponses reçues par la Commission européenne à ces propositions.